

DEPARTEMENT DU  
LOIRET  
ARROND. DE  
MONTARGIS  
CANTON ET COMMUNE  
DE  
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 avril 2024

DATE DE PUBLICATION : 15 avril 2024

*L'an deux mille vingt-trois, le douze avril 2024, à 18h00, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.*

**ETAIENT PRESENTS :** M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES – M. RAMBAUD - M. ÖZTÜRK – Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON – M. KHALID - Mme RASAMOELY - M. BARAY – Mme MANAI-AHMADI - Mme SOW – Mme CAYOUX - M. JOLIVET – Mme HENRY-M. OREN – Mme PATUREAU - M. RENOUF – M. TOUANE – Mme LAMA – M. FAURE – M. GUEDJ - Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN - Mme PRIEUX

**ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :**

- Mme PHESOR à Me PASCAUD
- M. BA à M. KHALID
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES
- M. TAVARES à M. DEMAUMONT
- Mme TORRES à M. RAMBAUD
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme PATUREAU

**OBJET :**  
**Convention avec la ville de Montargis pour la fourniture de  
repas pour le mois de juillet 2024**

CHALETTE SUR LOING Conseil du 12 Avril 2024

**OBJET :**  
**Convention avec la ville de Montargis pour la fourniture de repas pour le mois de juillet 2024**

**Directeur de pôle** : Frédéric PAY

**Service** : Cuisine centrale municipale

**Affaire suivie par** : David DEGOSSE

**Mme PASCAUD** : A plusieurs occasions ces dernières années, la ville de Montargis et la ville de Chalette sur Loing ont collaboré pour l'élaboration de repas pendant les périodes estivales lorsque l'une de nos cuisines centrales respectives était fermée pour travaux.

De nouveau, la cuisine centrale de Chalette sur Loing va devoir fermer pendant la période des vacances scolaires d'été 2024 afin de procéder au renouvellement de l'ensemble du matériel de cuisson.

A cet effet, la ville de Montargis a été sollicitée pour la fourniture de repas pour nos accueils de loisirs du 08 au 26 juillet 2024.

Le nombre de repas à fournir serait d'environ 150 repas journaliers pour le mois de juillet

Au regard de la demande de la ville de Chalette sur Loing et de la mise à disposition de nos agents pendant cette période, la Ville de Montargis nous propose de fixer le tarif du repas à 4.65 € TTC.

Les modalités de cette mise en œuvre sont détaillées dans la convention jointe.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le CGCT

**VU** l'avis de la commission Vie Scolaire réunie en date du 4 avril 2024

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention pour la fourniture de repas par la Ville de Montargis pour la période du 8 au 26 juillet 2024 inclus

**PRECISE** que le tarif du repas est fixé à 4.65 € TTC

Nombre de membres en exercice	<b>33</b>	
Nombre de membres présents ou représentés	<b>33</b>	
Votes pour	<b>33</b>	
Votes contre	<b>0</b>	
Abstentions	<b>0</b>	

*Le Maire, soussigné,*

*\* certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du*

*\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la date de sa publication.*



Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAJMONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20240417-DEL\_2024\_0409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024